

Adrien-Gamache	Jason Caron-Michaud	Guillaume-Vignal	ABSENT
André-Laurendeau	ABSENT	Hubert-Perron	ABSENT
Antoine-Brossard	Louise Lalumière	Jacques-Ouellette	Yvan Jacques Nguyen Van Loc
Armand-Racicot	Stéphanie Cloutier	Jacques-Rousseau	Guylaine Charron
Bel-Essor	Nicolas Brosseau	Joseph-De Sérigny	ABSENT
Bourgeois-Champagnat	Martine Quévillon	Lajeunesse	Francesca Waltzing
Carillon	ABSENT	Laurent-Benoît	Steve Bergeron
Charles-Bruneau	Patrick Côté	Lionel-Groulx	ABSENT
Charles-LeMoine	Micaël Monette Marie-Ève Bouchard (s)	Marie-Victorin (Brossard)	Martine Lafond
Christ-Roi	Nicola Grenon Mariève Beaudoin-Sullivan (s)	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
Curé-Lequin	ABSENT	Maurice-L.-Duplessis	ABSENT
D'Iberville	ABSENT	Mgr.A.-M.-Parent	ABSENT
De La Mosaïque	ABSENT	Monseigneur-Forget	Sabrina Sanon
De la Rose-des-Vents	Angélique Paquette	Paul Chagnon	ABSENT
De Maricourt	Stéphane Riopel	Paul-de Maricourt	AUCUN
De Normandie	Valérie Deslauriers	Pierre-D'Iberville	ABSENT
Des Mille-Fleurs	ABSENT	Pierre-Laporte	Salam Chaya
Des Petits Explorateurs	Nicolas Gauthier	Préville	Suzanne Rousseau
Des Quatre-Saisons	Valérie Plourde	Rabeau	ABSENT
Des Saints-Anges	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	Marlène Samson Arcan
Du Jardin-Bienville	Catherine Valotaire	Sainte-Claire (Longueuil)	ABSENT
Du Tournesol	AUCUN	Saint-Jean-Baptiste	Lynne Crevier
École du secteur C	Marc-André Guay-Vinet	Saint-Joseph	ABSENT
École internationale de Greenfield Park	Jean-Sébastien Émery	Saint-Jude	Yanick Cyr
École internationale du Vieux-Longueuil	Annie Lortie	Saint-Laurent	Isabelle Poulin (s)
École internationale Lucille-Teasdale	Nora Hank	Saint-Romain	Luigi Pugliese
École régionale du Vent-Nouveau	ABSENT	Samuel-De Champlain	Normand Dubreuil
École secondaire de l'Agora	Caroline Pauly	Tourterelle	Caroline Ménard
École secondaire Saint-Edmond	Bruno Marcoux	CCSEHDAA	
École spécialisée des Remparts	AUCUN	Parent-commissaire	Michel Rocheleau
Félix-Leclerc	Mathieu Tremblay	Représentants	Nicolas Brosseau (s)
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau (s)	Personnel	
Gentilly	Hernan Angulo	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Autres participants	
Georges-P.Vanier	Sylvain Pouliot	Directrice générale adjointe	Sylvie Caron
Gérard-Filion	ABSENT		

42 signatures, 40 écoles représentées sur 64, parent-commissaire CCSEHDAA absent.
61 membres officiels pour le comité de parents 2016-2017, quorum d'un tiers est de 22, nous avons 40.

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée débute à 19 h 20, le quorum est constaté.

2) PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

M^{me} Valotaire souhaite la bonne année aux représentants des écoles et de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV), et invite les participants à l'implication positive! Elle rappelle aux représentants de signer la feuille de présence s'ils souhaitent être remboursés. Une photo de groupe sera prise lors de la pause. Mme Valotaire présente également une nouvelle procédure pour la gestion du temps : lorsque le temps alloué pour un point est expiré, on passera au vote pour demander 5 minutes supplémentaires. On profite de la présence de Mme Caron pour la féliciter de sa nomination au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation du Conseil supérieur de l'éducation, mais elle a décliné l'offre.

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution N°CP-20170116-01

Le point 11 est présenté après le point 5 afin que M^{me} Caron puisse répondre aux questions. Sous la proposition de Nicola Grenon, secondé par Nicolas Brosseau, l'ordre du jour est adopté avec la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité

4) PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

4.1 Répartition des services éducatifs

Mme Caron présente le document *Répartition des services éducatifs* du Service des ressources éducatives. Il s'agit d'un document présentant toutes les écoles de la CSMV et tous de leurs services.

5) PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

On questionne la représentante de la CSMV sur le budget alloué aux ressources informatiques. On répond que le MEES n'a pas de budget dédié à l'informatique pour les écoles.

On demande ensuite à Mme Caron si la CSMV prévoit consulter un comité d'urbanisme de la ville de Longueuil pour traiter de la sécurité entourant les écoles et de l'installation de dos d'âne à proximité des écoles. On répond que ce n'est pas une action que la CSMV fera, que c'est une initiative des écoles.

On aimerait qu'une ligne téléphonique unique de soit disponible au service du transport scolaire pour les parents. Mme Caron soutient que 100 % des plages horaires du transport sont couverts, de 7h30 à 17h. La marche à suivre sera dans le courriel de suivis.

La centralisation des informations pour les écoles de secteur ou les écoles spécialisées ne se fera sans doute pas pour la rentrée 2017-2018.

La proposition de politique transgenre du comité de parents a été présentée lors du dernier conseil des commissaires.

Le représentant de l'École internationale de Greenfield Park se questionne sur le service complémentaire *Animation spirituelle et engagement communautaire*, qui est offert dans toutes les écoles primaires et secondaires. Mme Caron répond que huit professionnels agissent à titre d'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) pour toute la CSMV.

6) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2016

Résolution N° CP-20170116-02

Le procès-verbal du 12 décembre 2016 est adopté à l'unanimité sous la proposition M. Jason Caron-Michaud, avec les modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité

7) SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Il n'y a pas de suivi du dernier PV qui ne soit pas à l'ordre du jour.

8) SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL DU COMITÉ DE PARENTS

8.1 Sous-comité au sujet de la consultation sur la réussite éducative

Le document a été envoyé. Il n'y a eu aucun suivi.

8.2 Sous-comité communication

La page Facebook du comité de parents de la CSMV est officiellement en ligne depuis 19 h ce soir. Le sous-comité communication se rencontrera avant chaque comité de parents. La rédactrice en chef, Mme Maryse Villeneuve, filtrera le contenu. Une représentante propose la création d'un forum de discussion fermé sur Facebook. L'exécutif étudiera la question mais la présidente rappelle d'écrire les questions au CP directement.

9) OFFRES DE FORMATION

9.1 Retour sur le sondage

C'est le 30 janvier 2017 que le comité de parents, en collaboration avec la FCPQ, offrira sa première formation « Conseil d'établissement et Présider un CÉ ». L'exécutif fera parvenir l'invitation aux représentants qui pourront ensuite la faire suivre aux parents et personnels de leur école. L'inscription n'est pas obligatoire.

9.2 Formation à venir

Trois autres formations suivront d'ici la fin de l'année. Les invitations et informations seront transmises sur la page Facebook.

10) TRANSPORT SCOLAIRE (SERVICE TÉLÉPHONIQUE ET SONDAGE À VENIR)

Un premier amendement proposé par M^{me} Marie-Ève Bouchard est secondé par M^{me} Louise Lalumière. Un deuxième, proposé par M^{me} Louise Lalumière est secondé par M. Micaël Moinette. Ils sont intégrés à la proposition principale.

10.1 Proposition

Résolution N° CP-20170116-03

CONSIDÉRANT l'inhérente imprévisibilité du transport scolaire et des aléas de la météo Québécoise;

CONSIDÉRANT le besoin évident qu'ont les parents d'avoir un point de contact unique, clair, efficace et accessible advenant un imprévu concernant le transport de leur(s) enfant(s);

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire a des ententes qui peuvent varier avec les fournisseurs de transport scolaire;

CONSIDÉRANT que ces fournisseurs emploient des chauffeurs qui eux-mêmes sont appelés à changer plus ou moins régulièrement et que ceux-ci peuvent être appelés à s'absenter;

CONSIDÉRANT qu'il est actuellement impossible pour un parent d'avoir une manière sûre de se tenir au courant de la situation lors d'un imprévu;

CONSIDÉRANT ce qui s'est discuté au Comité de parents du mois de décembre 2016, les faits vécus rapportés et l'unanime inquiétude soulevée par la situation actuelle;

EN CONSÉQUENCE DE QUE CE QUI PRÉCÈDE, SUR PROPOSITION DE M. MICAËL MONETTE ET APPUYÉ PAR M. STEVE BERGERON IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le numéro de téléphone de la Commission scolaire pour les transports réguliers et adaptés soit diffusé clairement : dans les agendas scolaires, les pages web des écoles, les affiches liées au transport scolaire et en un seul clic depuis la page d'accueil de la CSMV ainsi qu'à tout autre endroit jugé opportun;

QUE le personnel répondant à ce numéro de téléphone soit accessible dès le début de la première route du matin et aussi longtemps qu'il reste un ou des enfants qui n'ont pas été accompagnés à leur domicile le soir. Ainsi, s'il y a tempête OU qu'un autobus est retardé, ledit personnel restera toujours en poste pour répondre aux appels des parents;

QUE la Commission scolaire s'assure que le personnel en poste ait accès en tout temps, directement ou via le bureau du fournisseur, à la situation des autobus ou taxis et ait toujours un moyen rapide de contacter les chauffeurs en cas de besoin. Qu'il puisse ainsi savoir où se trouve chaque enfant et son heure d'arrivée prévue ou les solutions de contingence choisies;

QUE pour obtenir l'information appropriée, le parent n'ait à fournir que l'adresse de l'enfant (et toute mesure sécuritaire jugé légalement nécessaire si tel est le cas);

QUE le nombre de personnes disponibles pour répondre aux appels soit à la discrétion de la Commission scolaire, mais doit correspondre au besoin réel et ne pas engendrer d'attente induite.

Adoptée à l'unanimité

11) PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE PRIMAIRE (POS PRIMAIRE)

À la suite des présentations des scénarios de redécoupage A et B, des secteurs des écoles Gentilly et Saint-Romain, l'école Gentilly en propose un troisième, scénario C, qui semble davantage suivre une ligne naturelle. Ce dernier, en plus de conserver l'unité des 2 secteurs, conserve les marcheurs de l'école Gentilly. L'école Saint-Romain a quant à elle appuyé le scénario B. Dans leur volonté de voir naître un programme d'anglais intensif, déjà en œuvre à Gentilly, ils ont avantage à privilégier un scénario leur transférant plus d'élèves.

Une clause « grand-père » permet aux élèves de 5^e année de rester à Gentilly, empêchant ainsi 3 changements d'école en 2 ans.

Avec la proposition C, le bassin de population est suffisant pour l'école Saint-Romain qui doublera de superficie.

À titre indicatif, on confirme que les deux côtés d'une rue sont transférés, mais les rues sont tronquées.

Ainsi, le comité de parents privilégie un scénario qui fait en sorte que les écoles ne soient pas à pleine capacité. C'est donc en ce sens que la proposition a été formulée.

La proposition sera déposée au conseil des commissaires.

11.1 Proposition

Résolution N° CP20170116-04

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la finalisation de l'agrandissement de l'école primaire Saint-Romain et en prévision de la rentrée 2017-2018, la direction générale de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a présenté au Comité de parents le Plan d'organisation scolaire au préscolaire/primaire 2016-2017 (POS), lequel comprenait deux scénarios envisagés pour le redécoupage des secteurs des écoles primaires Gentilly et Saint-Romain pour l'année 2017-2018, soit les scénarios A et B;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Gentilly est la plus touchée par ce redécoupage puisque plusieurs élèves de celle-ci devront subir les conséquences d'un changement d'institution, alors que l'école primaire Saint-Romain ne fera qu'annexer un nouveau territoire et accueillir de nouveaux élèves;

CONSIDÉRANT le processus de consultation des parents mis de l'avant par le conseil d'établissement de l'école Gentilly (CÉ Gentilly), lequel a inclus deux rencontres ayant pour but de consulter les parents de son territoire au sujet des scénarios A et B proposés par la CSMV;

CONSIDÉRANT que le processus de consultation du CÉ Gentilly a mené à l'élaboration d'un recueil de commentaires et d'inquiétudes émis par courriel par les parents;

CONSIDÉRANT le sérieux de la démarche du CÉ Gentilly ainsi que le nombre élevé de parents ayant participé à ces consultations et la pertinence des arguments soulevés en défaveur des scénarios A et B et en faveur de l'élaboration d'un autre scénario;

CONSIDÉRANT la résolution du CÉ Gentilly nommée « Recommandations pour le redécoupage du territoire de l'école Gentilly/Le Boisé des lutins & présentation d'un scénario C », datée du 20 décembre 2016, laquelle rejette les scénarios A et B et propose un scénario C;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'établissement de l'école Saint-Romain (CÉ Saint-Romain) datée du 12 décembre 2016, laquelle favorise le scénario B pour le motif qu'elle lui transfère davantage d'élèves;

CONSIDÉRANT que le CÉ Saint-Romain s'est montré ouvert au scénario C si celui-ci était modifié pour comprendre un nombre d'élèves transférés à l'école Saint-Romain équivalant à celui prévu au scénario B;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents ne voit pas de réel désavantage lié à l'implantation du scénario C sur l'école Saint-Romain, mais comprend que l'école souhaite recevoir le plus d'élèves possible afin de stabiliser sa population;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents veut favoriser un scénario qui maintient le plus d'élèves marcheurs possible;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves transférés selon le scénario C est de 97, ce qui est similaire, mais néanmoins plus restreint que le nombre d'élèves affectés par les scénarios A (117 élèves) et B (124 élèves);

CONSIDÉRANT la nouvelle école attendue dans le secteur Vert-Urbain et que les élèves de ce dernier secteur fréquentent présentement l'école Gentilly;

CONSIDÉRANT que même si l'implantation du scénario C ne permet pas d'avoir autant de classes libres que ce qui est envisagé dans les scénarios A et B, cette situation serait tout de même réglée dans quelques années, lorsque l'école attendue dans le secteur Vert-Urbain ouvrirait ses portes;

CONSIDÉRANT que le scénario C tel que proposé par le CÉ Gentilly semble plus naturel en ce qu'il ne « creuse » pas le secteur de Gentilly, mais constitue plutôt un prolongement logique du secteur de Saint-Romain;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents se doit de prioriser un scénario qui minimise les impacts négatifs sur une communauté;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, SUR PROPOSITION DE M. HERNAN ANGULO ET APPUYÉ PAR M. JASON CARON-MICHAUD, IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE les scénarios A et B tels que présentés par la direction générale de la CSMV au Comité de parents le 14 novembre et le 12 décembre 2016 NE SOIENT PAS retenus;

QUE le scénario C tel que proposé par le Conseil d'établissement Gentilly dans sa résolution datée du 20 décembre 2016 SOIT PRIVILÉGIÉ;

QUE si la CSMV le juge opportun, et avec l'accord du CÉ Gentilly, des aménagements au scénario C soient apportés afin d'inclure plus d'élèves dans le territoire transféré à l'école Saint-Romain.

Adoptée à l'unanimité

12) TRÉSORERIE DU COMITÉ DE PARENTS

Au vu de la vacance du poste de trésorier et comme la régie interne du comité de parents ne prévoit pas de destitution de poste, une nouvelle personne doit être nommée au poste de trésorerie. Sous proposition de M. Patrick Côté, secondé par M. Steve Bergeron, on demande une vérification de candidature. M. Micaël Monette propose alors la candidature de M. Patrick Côté, qui décline l'offre. M. Nicola Grenon propose de remplir le mandat, comme il a déjà occupé ce poste par le passé.

12.1 Proposition

Résolution N° CP20170116-05

CONSIDÉRANT la vacance constatée par l'exécutif au poste de trésorier du Comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT le besoin qu'un membre de l'exécutif soit désigné afin de remplir ces fonctions afin que les bilans, budgets et remboursements soient effectués;

EN CONSÉQUENCE DE QUE CE QUI PRÉCÈDE, SUR PROPOSITION DE M. MICAËL MONETTE ET APPUYÉ PAR M. JASON CARON-MICHAUD IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE monsieur Nicola Grenon soit nommé au poste de trésorier du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin et ce, jusqu'à la fin de l'exercice 2016-2017. Il cumulera les postes de trésorier et de secrétaire exécutif du comité.

Adoptée à l'unanimité

13) PAROLES

13.1 Aux représentants de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Le prochain conseil général de la FCPQ aura lieu les 17 et 18 février 2017.

13.2 Aux parents-commissaires

La prochaine réunion aura lieu le mardi 17 janvier. La présidente félicite les commissaires-parents qui ont maintenant le droit de vote.

13.3 Aux représentants du CCSEHDAA

La dernière réunion a eu lieu le 19 décembre. Les participants ont révisé la politique de la CSMV relative aux élèves HDAA et demandent une révision des services offerts. Par ailleurs, le CCEHDAA est à la recherche d'un représentant de la communauté pour siéger au comité.

13.4 Au représentant du comité sur les transports

M. Micaël Monette présentera le sondage au prochain CP. On demande aux représentants de le faire circuler le plus possible auprès des parents.

13.5 Au trésorier

M. Nicola Grenon rappelle que pour réclamer le remboursement des frais de garde d'apporter un reçu avec le NAS si possible. Les remboursements s'effectuent à la fin de l'année.

13.6 Au secrétaire exécutif

M. Grenon fera un courriel de suivi de la présente rencontre.

13.7 Aux représentants

Le représentant de l'école Bel-Essor soulève un bon coup d'un élève de l'école Lucille-Teasdale qui a fait une recherche de services de répit pour les parents de l'école Bel-Essor. M. Grenon propose d'écrire une lettre à cet élève pour le féliciter au nom du CP.

On demande à M. Grenon de transférer la lettre du sous-ministre de l'Éducation dans son courriel de suivi.

Le représentant de l'école Laurent-Benoit, M. Steve Bergeron, se questionne sur le nombre de rencontres des CÉ. Les participants de son école ne se sont rencontrés qu'une seule fois depuis le début de l'année scolaire. Selon la loi sur l'instruction publique, les CÉ doivent se rencontrer un minimum de 5 fois dans l'année. C'est au président de son CÉ à convoquer une réunion et non à la direction. On lui demande donc d'entrer en contact avec ce dernier et de faire le suivi avec le CP d'ici le 1^{er} février.

Un représentant souhaiterait qu'une école soit mandatée à chaque CP pour présenter les bons coups de son école. L'exécutif traitera de la question. Selon la présidente, c'est ce genre d'informations qui devrait se retrouver sur la page Facebook du CP.

13.8 Au public

Aucune question du public.

14) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 21 h 30.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire du Comité de parents de la CSMV*

Catherine Valotaire, présidente

Nicola Grenon, secrétaire-trésorier